

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Band: 57 (1953)

Vereinsnachrichten: Le prix littéraire de l'Emulation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le prix littéraire de l'Émulation

PAR ALFRED RIBEAUD

M. Ribeaud, vice-président central et président de la commission littéraire de la Société jurassienne d'émulation, a présenté le rapport suivant, à l'assemblée générale de Saint-Imier :

Ainsi que le rapport présidentiel vient d'en informer l'assemblée, un changement est intervenu dans la composition de la commission littéraire : M. J.-J. Rochat, de Bienne, a dû donner sa démission pour raisons de santé ; il a été remplacé par M. Léon Degoumois, professeur au gymnase de Berne et chargé de cours à l'Université. En exprimant mes remerciements à M. Rochat pour sa précieuse collaboration et en adressant un hommage d'affectueux accueil à M. Degoumois, je tiens à dire ma gratitude très sincère à tous les membres de la commission, qui travaillent avec un dévouement, une conscience et une ponctualité dignes d'éloge et de reconnaissance.

Notre commission littéraire est actuellement formée de MM. Beuchat, Degoumois, Erismann, Stähli et moi-même.

Le grand prix bisannuel de la Société jurassienne d'émulation pour 1953 a été annoncé par une publication du 19 décembre 1952 dans la presse romande et des journaux de la Suisse alémanique, ainsi que par un rappel du 13 juin 1953.

Il était précisé les points suivants. Le prix littéraire, d'un montant de mille francs, devait honorer l'auteur d'un ouvrage mis en librairie durant la période comprise entre le 1^{er} janvier 1951 et le 1^{er} juillet 1953. Seraient prises en considération les œuvres d'écrivains d'origine jurassienne ou habitant ou ayant habité pendant une année au moins le Jura bernois ou le Seeland ; les œuvres jugées, par le jury, d'inspiration jurassienne. Le concours était ouvert aux romans, aux nouvelles ou recueils de nouvelles, aux poèmes ou recueils de poèmes, aux pièces de théâtre, aux essais, aux études d'art, de lettres et d'histoire, aux thèses présentant une valeur littéraire.

Nous avons eu à examiner onze ouvrages, dont deux du même auteur, soit les envois de dix candidats : cinq recueils de poèmes ; trois

volumes évoquant les paysages et les mœurs de contrées jurassiennes ; une réminiscence de l'antiquité romaine suggérant des vues sur notre temps et sur l'avenir ; deux livres d'histoire ou d'archéologie.

Une question de principe s'est posée. En raison de la diversité des ouvrages présentés et de leurs mérites incontestés, mais d'ordres différents, fallait-il, ou non, partager le prix entre deux ou plusieurs concurrents ?

Tous les membres de la commission ont été d'avis que notre grand prix — qui n'a encore été décerné qu'une fois (en 1951, à Lucien Marsaux) — ne devait faire l'objet d'aucun partage ; que son montant devait être remis intégralement à un seul lauréat ; qu'ainsi seulement le grand prix de l'Émulation conserverait son caractère et sa portée.

Le choix, croyez-le bien, Mesdames et Messieurs, n'était pas aisé. Tous les ouvrages révélaient du talent. Certains font honneur à notre littérature. Quelques auteurs se sont acquis depuis longtemps d'indéniables mérites. Nous aurions désiré pouvoir en tenir compte. La majorité de la commission a toutefois estimé que notre rôle consistait essentiellement à rechercher où se manifestait le plus de progrès dans nos lettres jurassiennes, le plus de richesse, d'ampleur, de sens de la composition, et de véritable originalité. Elle a décidé de couronner l'auteur d'une œuvre qui se signale par sa valeur strictement littéraire. Au surplus, l'idée de présenter un exemple d'une authentique poésie de chez nous a paru séduisante ; elle avait l'avantage de ne diminuer en rien notre appréciation favorable à d'autres publications.

Dès lors, place à la Lyre !

Le vote quasi-unanime a donné le laurier aux sonnets de M. Henri Devain, réunis dans une délicieuse et élégante plaquette : *Rumeurs*.

Des cinq recueils de vers sur lesquels nous avons à nous prononcer, *Rumeurs*, avons-nous jugé, est le meilleur. La décision a donc été prise, de demander à la Société d'émulation de donner le prix de mille francs au poète Devain, de La Ferrière.

Vous connaissez l'auteur.

Il me suffira de rappeler qu'Henri Devain est né en 1912 ; qu'après une enfance passée à Tavannes, il étudia à l'École normale de Porrentruy ; que, muni du diplôme d'instituteur, il enseigna d'abord à Plagne, puis à La Ferrière. D'un tempérament d'artiste, doué de talents multiples, féru de musique et de poésie, Devain joint à son activité pédagogique, depuis 1947, la direction d'une maison d'éditions chorales à laquelle nous devons des publications estimées.

Au nombre des distinctions reçues par M. Devain, il faut signaler le Prix Gaspard Valette, en 1951, et le Prix du gouvernement bernois (commission cantonale pour l'encouragement des lettres) en 1952. Notre lauréat est membre de la Société des poètes français, de la Société des écrivains de province, de la Société des écrivains neuchâtelais et jurassiens, du Groupe Jean Violette, de Genève.

Ces hommages flatteurs aux dons d'Henri Devain et à son œuvre (*A l'enseigne de la rime, Bagatelles, Hiver gaillard*) sont on ne peut mieux mérités, et nous nous plaisons à l'en féliciter en séance plénière de notre association.

Dans *Rumeurs*, Devain s'est surpassé. Ses sonnets témoignent d'un puissant et victorieux effort, d'une maîtrise d'expression supérieure, qui ont déterminé notre choix. Ce recueil s'impose par d'incontestables qualités d'intelligence, de goût, d'harmonie et de souriante ironie. L'auteur peut fièrement se placer en face de ses pairs de Romandie et d'ailleurs. Nos compliments donc au poète qui, avec tant de ferveur, exalte la terre jurassienne et l'âme de notre petite patrie.

Cette âme, s'écrie-t-il,

*Elle est dans nos maisons, elle est dans nos visages,
Elle est au fond de nous comme un vieil héritage
Qu'un ancestral amour a marqué de son sceau.*

Devain se présente lui-même dans les strophes ailées d'un sonnet octosyllabique, genre difficile où il excelle au seuil de son livre :

*Il était un petit poète,
Un doux rêveur de quatre sous,
Ni très sage, au fond, ni très fou,
Et dont la rime était honnête.*

*Il se bornait à la conquête
Des menus trésors de chez nous,
Et, n'étant génial ni jaloux,
Il vivait loin de la tempête.*

*Fervent de la simplicité,
Il avait la naïveté
D'un enfant qui croit à son rêve.*

*Et lorsqu'il s'en allait rêvant,
Il était la rumeur des vents,
Des cœurs, des forêts et des grèves...*

Plus loin, dans ce tercet, que de mouvement, de chaleur, et quel art sûr de son effet !

*Automne, ardent automne, écureuil qui sautilles
Aux branches des vergers, des bois et des charmilles,
Pourquoi viens-tu si tôt t'ébattre en mon domaine ?*

Au risque de mécontenter un peu Monsieur Rebetez, qui m'a limité le temps, je vous invite encore, Mesdames et Messieurs, à savourer ensemble le sonnet de la Belle au bois. Pour ma part, je le trouve exquis.

*Dans son château de rêve rose et de silence
J'ai réveillé ce soir la Belle-au-Bois-dormant :
— J'attendais, me dit-elle, un beau Prince Charmant...
Vous n'avez avec lui que peu de ressemblance ! »*

*Ravi, je contempiais l'aimable nonchalance
Avec laquelle elle rendait son jugement ;
Son sourire était pur comme un enchantement
Et me faisait sentir toute mon insolence...*

*Je voulus m'excuser, invoquer le hasard...
Je lui citai Perrault, et lus dans son regard
Que ce nom n'éveillait nul écho dans son âme.*

*Alors, désespérant de me faire comprendre,
Je m'inclinai en lui disant d'une voix tendre :
— C'est une erreur... Pardon ! Rendormez-vous, Madame ! »*

Je crois avoir suffisamment justifié la décision du jury. Notre prix de 1953 va couronner un maître du rythme, le chantre des hauts lieux jurassiens, et un homme d'esprit.

Au nom de la commission littéraire, je prie notre président central de le remettre à M. Henri Devain.